

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 06 – 17 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA VILLE

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAES donne procuration à Xavier PARIS
Sylvie BANSARD donne procuration à Evelyne DONZEAUD
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Alain POLI donne procuration à André CASTANDET

ABSENT

Jérémy DUPOUY

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, complétés par l'article L. 2121-14 du même Code, le conseil municipal est réuni pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice **2017**.

Ainsi, après avoir procédé à l'approbation du compte de gestion dressé par le comptable,

Le président de séance demande de bien vouloir :

1°) Donner acte de la présentation faite du compte administratif 2017 pour le budget principal de la Ville, et acter de l'information sur les actions de formation aux élus, dont le tableau est joint au compte administratif du budget principal de la Ville ;

2°) Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaître avoir pris connaissance des restes à réaliser ;

4°) Adopter le compte administratif 2017 du budget principal de la Ville, Madame la Maire s'étant retirée pour le vote.

Ce projet de délibération ayant été soumis à la Commission des Finances.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ – (1 ABSTENTION – Sylviane STOME) Marie-Hélène DES ESGAULX n'a pas participé au vote

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le 22 Juin 2018
GUJAN-MESTRAS le 22 Juin 2018